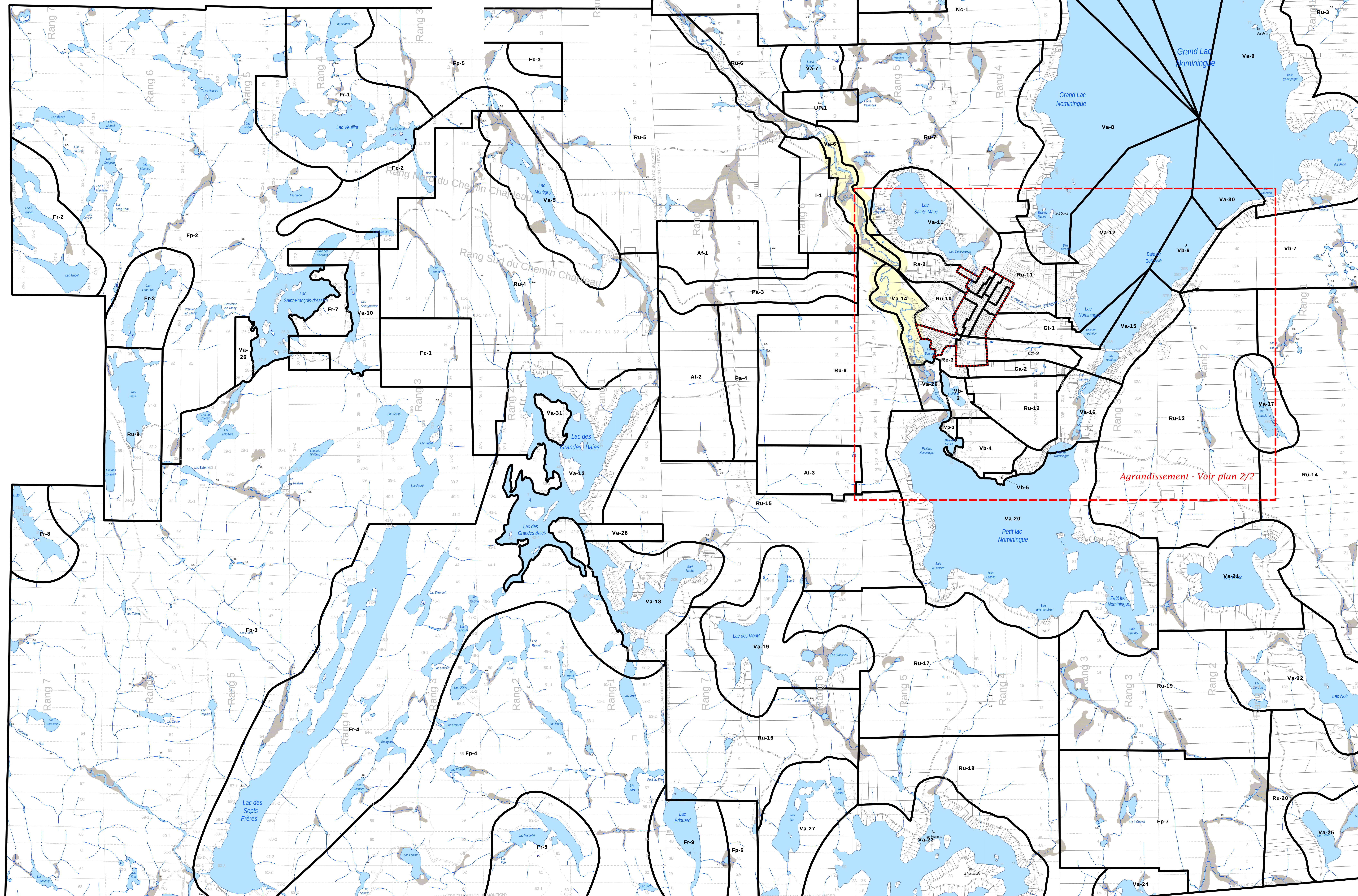


 *Municipalité de
Nominique*

Modification apportée par le règlement :		
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
2012-362		Yves Gendreau Maire Robert Gendreau Sec.-trés., dir. gén.



Échelle: 1:6 000

Plan de zonage
Plan 1/2

- Af** Agricole forestière
Ap Agricole prioritaire
Ca Commerciale artérielle
Co Conservation
Ct Commerciale touristique
Cv Commerciale villageoise
Fc Forestière de conservation
Fp Forestière de production
Fr Forestière et récréative
I Industrielle
Nc Communautaire de conservation
Pa Paysagère
Ra Résidentielle de faible densité
Rb Résidentielle de moyenne densité
Rc Résidentielle, commerciale d'hébergement et communautaire
Ru Rurale
UP Utilité publique
Va Villégiature privée de faible densité
Vb Villégiature privée et commerciale
-Périmètre urbain
Milieux humides
Fraysère à doré jaune
- Parc linéaire
 "I e P'tit Train du Nord"

M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
RÉALISÉ PAR: GINETTE MANN
ÉCHELLE: 1:20 000
SOURCE: BDTQ, MATRICE GRAPHIQUE



NOMININGUE

Annexe "B"

RÈGLEMENT DE ZONAGE
No 2012-362

Plan 1/2



LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE
D'ANTONNE-J. LABELLE